



**Appel de propositions pour la réalisation de recherches**  
portant sur

## **LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

avec  
le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale,  
le ministère des Affaires municipales et des Régions  
le ministère de la Santé et des Services sociaux  
la Fondation Lucie et André Chagnon  
la Société d'habitation du Québec  
et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

### **TYPES DE FINANCEMENT OFFERTS**

- Subvention pour projets de recherche
- Subvention pour synthèse critique de résultats de recherche
- Bourse de maîtrise • Bourse de doctorat

**Enveloppe disponible pour ce concours : 1 245 000 \$**

**Lettre d'intention : 31 mai 2006 à 16 h**  
**Demande de financement : 27 septembre 2006 à 16 h**

---

<b>Contexte</b>	<b>p. 3</b>
<b>Besoins de recherche</b>	<b>p. 4</b>
<b>Axe 1.</b> Approfondir, structurer et rendre accessible la connaissance sur les dynamiques qui génèrent la pauvreté, ainsi que sur ses conséquences	<b>p. 5</b>
<b>Axe 2.</b> Analyser de manière critique et comparative les programmes et politiques de lutte contre la pauvreté qui existent au Québec, au Canada et à l'étranger	<b>p. 12</b>
<b>Axe 3.</b> Recenser, analyser et évaluer des modes de développement structurant dans les communautés locales et régionales, en intégrant les préoccupations relatives au développement économique et au développement social, susceptibles de se situer dans un cadre plus englobant de développement durable	<b>p. 13</b>
<b>Conditions du concours</b>	<b>p. 16</b>
<b>Volets offerts dans ce concours</b>	<b>p. 18</b>
<b>Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation</b>	<b>p. 19</b>
<b>Demande de financement: contenu et évaluation</b>	<b>p. 20</b>
<b>Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats</b>	<b>p. 22</b>
<b>Date du concours et période de la subvention</b>	<b>p. 23</b>
<b>Renseignements</b>	<b>p. 23</b>
<b>Annexe 1. Dépenses admissibles</b>	<b>p. 24</b>
<b>Annexe 2. Conditions entourant la propriété intellectuelle</b>	<b>p. 25</b>

---

La communauté scientifique<sup>1</sup> est invitée à répondre à cet appel de propositions sur certains thèmes liés à la pauvreté et l'exclusion sociale. Les projets de recherche devraient permettre de contribuer à la production de connaissances sous les axes suivants :

- Axe 1 :** Approfondir, structurer et rendre accessible la connaissance sur les dynamiques qui génèrent la pauvreté ainsi que sur ses conséquences (pauvreté et éducation, pauvreté et santé ; pauvreté et travail ; pauvreté et territoire) ;
- Axe 2 :** Analyser de manière critique et comparative les programmes et politiques de lutte contre la pauvreté qui existent au Québec, au Canada et à l'étranger ;
- Axe 3 :** Recenser, analyser et évaluer des modes de développement structurant dans les communautés locales et régionales, en intégrant les préoccupations relatives au développement économique et au développement social, susceptibles de se situer dans un cadre plus englobant de développement durable.

Le développement de nouvelles connaissances devrait permettre à la fois de mieux comprendre le phénomène de la pauvreté dans toute sa complexité, d'en évaluer correctement les répercussions pour l'individu, la société et l'économie, et de développer des approches novatrices plus efficaces pour la combattre. Dans chaque proposition, les chercheurs et les étudiants doivent avoir une préoccupation visant à maximiser les retombées des résultats de leur recherche, proposer et établir des conditions pour en favoriser le transfert et la vulgarisation auprès des milieux de la décision et de l'intervention concernés.

## CONTEXTE

---

En décembre 2002, le Québec adoptait la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Loi 112) et, en avril 2004, il lançait le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, au sein duquel diverses initiatives visant la mise en œuvre de la Loi ont été annoncées, dont le soutien aux enfants, la prime au travail et le logement social.

À partir de cette volonté gouvernementale, le CÉPE (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale), rattaché au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), a reçu le mandat :

- d'élaborer et de proposer une série d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer le suivi des indicateurs retenus en vue de mesurer les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- de faire des recherches de nature qualitative et quantitative afin d'améliorer la connaissance sur la pauvreté et l'exclusion sociale ;

---

<sup>1</sup> L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

- de faciliter le transfert des connaissances au bénéfice des divers intervenants impliqués dans la lutte contre la pauvreté ou l'exclusion sociale et faciliter les collaborations en ces matières, notamment avec les ministères et organismes concernés et les divers milieux de recherche au Québec et ailleurs dans le monde.

C'est pour répondre à ces deuxième et troisième mandats que le MESS se joint à d'autres partenaires concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS<sup>2</sup>), le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Fondation Lucie et André Chagnon et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Cette thématique s'inscrit dans la foulée de l'exercice de prospective mené entre 2003 et 2005 par le Conseil de la science et de la technologie (CST) sur les « Perspectives Science-technologie-société ». <sup>3</sup> La lutte contre la pauvreté a été identifiée comme l'un des sept grands défis <sup>4</sup> socio-économiques des prochaines années au Québec que la recherche et l'innovation peuvent contribuer à relever. Différentes stratégies de recherche sont prévues afin de répondre à ce défi dont le présent appel de propositions. Pour chacun des défis, le CST met en place un comité de pilotage qui a comme mandat de proposer différents moyens permettant d'y répondre. Dans le cas du défi pauvreté, ce comité prévoit produire un document qui regroupera un ensemble d'informations sur les pôles de recherche, les créneaux déjà touchés et les expertises présentes au Québec. Ce document sera disponible dès le printemps 2006 sur le site du CST.

## BESOINS DE RECHERCHE

---

La pauvreté est un phénomène complexe qui recouvre des réalités très différentes. Elle n'est pas seulement une question de manque de revenus : elle peut être liée à tous les aspects de la vie de l'individu, à son état de santé physique et mentale, à son milieu de vie, à son rapport au travail et à sa formation. On constate aussi que la pauvreté se manifeste de manière particulière selon l'âge, le sexe ou le lieu de résidence des personnes.

Dans une société d'abondance et de consommation, être en situation de pauvreté peut s'accompagner d'un sentiment de marginalisation et d'une piètre estime de soi pouvant aller jusqu'aux sentiments d'impuissance et d'exclusion. L'observation a permis de constater que la pauvreté a ses origines dans des facteurs structurels d'ordre social et économique : les crises financières, les aléas du commerce international, les fermetures d'entreprises et les mises à pied massives, la détérioration du milieu urbain, la décroissance démographique et économique en région, etc. Les réflexions actuelles sur le développement durable utilisent largement les plaidoyers pour une plus grande interaction entre le développement économique et le développement social en vue de lutter notamment contre la pauvreté et les inégalités sociales.

---

<sup>2</sup> C'est dans le cadre de son *Programme québécois de recherche sur les politiques publiques favorables à la santé et au bien-être* que le ministère de la Santé et des Services sociaux s'implique dans cette action concertée. Les partenaires de ce programme sont le ministère, le Fonds de recherche en santé du Québec et le FQRSC.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations : [http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/Rapport\\_Etape\\_3.pdf](http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/Rapport_Etape_3.pdf), [http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/Rapport\\_Etape\\_4.pdf](http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/Rapport_Etape_4.pdf)

<sup>4</sup> Le « Défi pauvreté » est défini de la façon suivante : adopter des interventions novatrices pour contrer la pauvreté et les facteurs qui la génèrent et la maintiennent, et prévenir ce qu'elle induit : la marginalité, le sentiment d'impuissance, l'iniquité, la violence.

Certains pays ont expérimenté des façons de faire afin de s'attaquer efficacement aux problèmes de la pauvreté notamment par des démarches de concertation. Il y aurait certainement beaucoup à apprendre de ces expériences dont celles des pays scandinaves qui se classent dans le peloton de tête des pays industrialisés en matière de lutte contre la pauvreté.

Au Québec, le questionnement est omniprésent lorsqu'il s'agit de concertation dans un dossier comme celui de la lutte contre la pauvreté : comment croiser les savoirs et aider des acteurs aux intérêts divers à s'engager dans une collaboration fructueuse ? Comment favoriser les synergies pour que les objectifs des uns s'arriment ou complètent ceux des autres ? Trouver des réponses à ces questions devrait permettre à la fois de mieux comprendre le phénomène de la pauvreté dans toute sa complexité, d'en évaluer correctement les répercussions pour l'individu, la société et l'économie, et de développer des approches novatrices plus efficaces pour la combattre.

Pour le présent appel de propositions, plusieurs questions de recherche interpellent les partenaires et sont regroupées sous trois axes décrits en détail dans les pages qui suivent. Compte tenu des considérations multisectorielles et multidisciplinaires qui sont inhérentes à la recherche autour de cette problématique, les projets présentés peuvent s'inscrire sous un seul axe mais gagneront en pertinence s'ils permettent de répondre à plusieurs besoins de recherche ou à des besoins de recherche inscrits sous plusieurs axes.

Finalement, les chercheurs sont invités à se pencher sur la préoccupation suivante, transversale à l'ensemble de cet appel de propositions afin de maximiser les retombées de leurs recherches à savoir : **comment utiliser les différentes connaissances issues des recherches et des expérimentations novatrices et efficaces en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour les intégrer dans les politiques, les actions et les interventions ?**

#### **AXE 1. APPROFONDIR, STRUCTURER ET RENDRE ACCESSIBLE LA CONNAISSANCE SUR LES DYNAMIQUES QUI GENERENT LA PAUVRETE, AINSI QUE SUR SES CONSEQUENCES**

Sous cet axe, les besoins de connaissances s'articulent autour de la compréhension de la problématique de la pauvreté en lien notamment avec l'éducation, la santé, le travail et le territoire, sans qu'il soit présumé que l'un induit l'autre. Les questions générales suivantes s'inscrivent de façon transversale pour l'ensemble de l'axe parmi les possibles questions de recherche :

- Dans une perspective d'ensemble, quelles sont les interrelations entre la pauvreté et chacun des aspects identifiés sous cet axe, susceptibles d'aider à identifier à la fois les facteurs déterminants de la pauvreté et ses conséquences ? Que peuvent nous apprendre les études sur le développement social sur cet aspect ?
- Comment ces connaissances permettent-elles de mieux circonscrire les coûts, économiques et sociaux, de la pauvreté ?

- La notion de parcours de vie notamment, lorsqu'elle s'applique, permet de situer les phénomènes de pauvreté dans la trajectoire personnelle des individus à travers les différentes étapes de leur vie. Si la pauvreté n'est parfois que transitoire, elle peut également être persistante chez certains groupes de la société et parfois même transmise d'une génération à une autre. Il y a un besoin de connaissances sur les différents types de pauvreté (chronique, cyclique, sporadique) à travers différents contextes exposés sous cet axe.

Plus spécifiquement pour chacun des aspects identifiés sous cet axe, une mise en contexte et certaines questions de recherche sont proposées.

### 1.1 Pauvreté et éducation

Des données indiquent que le décrochage en milieu défavorisé s'élevait, en 2003-2004 au Québec, au-delà de 35% de la population étudiante du secondaire, tandis qu'en milieu aisé, il était à moins de 20 %<sup>5</sup>. Au Québec, l'absence d'un diplôme d'études secondaires est identifiée comme étant l'un des facteurs déterminants des difficultés d'intégration sur le marché de l'emploi et souvent, de la pauvreté qui en découle. L'évolution des clientèles à la sécurité du revenu permet d'observer très nettement le lien direct qui existe entre la présence à l'aide sociale et le fait de ne pas avoir terminé son secondaire. En août 2005, 62,6 % des prestataires adultes à l'aide sociale dont la scolarité est connue, n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus (31,7 % en 2001). L'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes 2003* confirme d'ailleurs ce que ces statistiques indiquent, soit que plus la littératie croît, plus les taux d'emploi sont élevés et plus les revenus sont élevés<sup>6</sup>. Des efforts importants sont déjà faits pour tenter d'augmenter la persévérance scolaire en milieu défavorisé<sup>7</sup> et les propositions de recherche devraient tenir compte de ces acquis.

#### QUESTIONS :

Certains aspects des questions suivantes demeurent particulièrement en lien avec la pauvreté et la recherche pourrait y apporter de nouvelles perspectives, notamment :

- Quel est le lien entre d'une part, le niveau de scolarisation et, d'autre part, la durée et l'intensité de la pauvreté ? En quoi le décrochage scolaire peut-il augmenter le risque de se retrouver en situation de pauvreté ?
- En quoi et comment les moyens mis en place pour lutter contre le décrochage scolaire, à travers différents programmes dans les milieux défavorisés, peuvent-ils contribuer à lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales de façon optimale ?

<sup>5</sup> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2002). *Agir autrement pour la réussite des élèves du secondaire en milieu défavorisé*, Stratégie d'intervention pour les écoles secondaires, 17 p.

<sup>6</sup> Statistique Canada (2005). *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes 2003*, N° 89-617-XIF, Ottawa.

Institut de la statistique du Québec (2005). *La littératie au Québec en 2003, faits saillants*, 12 p.

<sup>7</sup> École montréalaise (<http://www.meq.gouv.qc.ca/ecolemontrealaise/>) ; Agir autrement (<http://www.meq.gouv.qc.ca/Agirautrement/>) ; Programme de recherche sur la Persévérance et la réussite scolaires ([http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/prog\\_recherche/index.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/prog_recherche/index.htm)) ; etc.

- Dans quelle mesure le fait de posséder un diplôme agit-il sur la trajectoire et sur la prévention de la pauvreté, des problèmes de santé et des problèmes psychosociaux ?
- Peut-on déterminer le niveau et le type de diplomation qui réduit le risque de se retrouver en situation de pauvreté dans le contexte québécois actuel ?

## 1.2 Pauvreté et santé

Dans la plupart des recherches sur les déterminants de la santé et du bien-être, la pauvreté est identifiée comme l'un des principaux facteurs de risque à prendre en considération dans la prévention et l'intervention en santé. Si les problèmes de santé ou les problèmes psychosociaux peuvent générer des conditions de pauvreté pour un individu ou sa famille, à l'inverse, la pauvreté peut avoir un impact important sur l'état de santé et de bien-être des personnes et des groupes, même lorsque la maladie n'en est pas la cause. Certains constats empiriques et de recherche montrent que les personnes défavorisées présentent plus souvent des problèmes de santé et des problèmes psychosociaux et que ces problèmes surviennent plus tôt que pour l'ensemble de la population ; on indique même que certaines conditions de défavorisation peuvent nuire au développement normal d'un enfant avant même qu'il naisse. C'est dans cet esprit que certains programmes ont été mis en place dont OLO (œuf, lait, orange), les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance vivant en contexte de vulnérabilité, etc.

Un certain nombre de rapports<sup>8</sup> ont été produits au cours des années récentes sur les liens entre la pauvreté, la santé et le bien-être, qui ont tous convergé dans la même direction : la pauvreté et les inégalités sociales constituent des facteurs importants, sinon les plus importants, de l'état de santé et de bien-être de la population. Parmi ceux-ci mentionnons :

Le dernier Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, publié sous la direction du directeur national de santé publique<sup>9</sup>, qui consacre tout un chapitre (p. 73 et ss) aux liens entre la pauvreté et la maladie, recommande de poursuivre la lutte contre les inégalités et la pauvreté, de mettre en place des mesures d'équité fiscale et de redistribution des ressources, de faciliter l'accès à l'emploi et aux études et d'accroître l'accessibilité aux biens et services pour les plus démunis.

<sup>8</sup> Institut national de santé publique du Québec (2002). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, Institut national de santé publique du Québec, 50 p.  
Comité ministériel sur la réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté (2002), *La réduction des inégalités liées à la pauvreté en matière de santé et de bien-être : Orienter et soutenir l'action!*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 52 p.

<sup>9</sup> Phipps, Shelley (2003). *Répercussions de la pauvreté sur la santé, aperçu de la recherche*, Institut canadien d'information sur la santé, Ottawa, 32 p.  
Ministère de la Santé et des Services sociaux (2005). *Produire la santé*, Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, Direction de la santé publique, 120 p.

Le premier défi du plan d'action montréalais 2003-2006 en santé publique qui met l'accent sur « réduire les inégalités sociales de la santé et du bien-être et améliorer les conditions de vie des familles ». <sup>10</sup>

L'Enquête longitudinale du développement des enfants au Québec (ELDEQ) qui révèle que, pour un enfant né au Québec à la fin des années 1990, vivre dans une famille qui se situe au bas de l'échelle sociale augmente ses risques d'être en moins bonne santé. <sup>11</sup>

La publication de l'INSPQ <sup>12</sup> qui reprend certaines données indiquant que la différence d'espérance de vie en santé entre les quartiers ou selon l'origine socio-économique de la population varie entre cinq et dix ans selon les études. Quant à la différence d'espérance en santé, un écart de 14 ans a été observé par Pampalon, qui a comparé la population la plus favorisée et celle qui l'est le moins. L'influence de l'environnement social sur la santé apparaît indéniable ainsi que leurs coûts économiques et sociaux inhérents.

Ferland <sup>13</sup> a innové en 2002 avec l'utilisation de trois méthodes complémentaires visant à mesurer la variation des écarts de santé en fonction du revenu, à partir des enquêtes de Santé-Québec de 1987 et de 1998. Divers indicateurs de santé **seraient ainsi reliés** aux inégalités de revenu : la santé perçue comme moyenne ou mauvaise; la limitation d'activités à long terme; les troubles digestifs fonctionnels ; les troubles mentaux; la détresse psychologique. D'autres indicateurs **ne seraient pas reliés** aux inégalités de revenu : maladies cardiaques; arthrite ou rhumatisme; hypertension artérielle; autres allergies; rhinite allergique.

Un numéro spécial de la revue *Santé, société et solidarité* sur les inégalités sociales de santé a également permis d'aborder des thèmes apparentés. <sup>14</sup>

#### QUESTIONS :

À partir des constats de ces différents auteurs, des questions demeurent auxquelles la recherche pourrait répondre notamment :

- En quoi et comment la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale peut-elle conduire à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population québécoise ?

<sup>10</sup> Direction de santé publique de Montréal-centre (2003). *La prévention en actions*, Plan d'action montréalais en santé publique 2003-2006, Rapport de la Direction de la santé publique de Montréal-centre, 82 p.

<sup>11</sup> Paquet, Ginette et Denis Hamel (2003). *Inégalités sociales et santé des tout-petits : l'identification de facteurs de protection*, Institut national de santé publique du Québec, 16 p.

Paquet, Ginette et Denis Hamel (2005). « Des alliés pour la santé des tout-petits vivant au bas de l'échelle sociale », Enquête longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), volume 3, 4e fascicule, Institut de la statistique du Québec, 16 p.

<sup>12</sup> Pampalon, Robert (2002). *Espérance de santé et défavorisation au Québec, 1996-1998*, Institut national de santé publique du Québec, 12 p.

<sup>13</sup> Ferland, Marc (2002). « Variation des écarts de l'état de santé en fonction du revenu au Québec, de 1987 à 1998 », Institut de la statistique du Québec, Direction Enquête Santé-Québec, 78 p.

<sup>14</sup> Ferland, Marc et Robert Pampalon (2005). « Évolution des inégalités de santé selon le revenu au Québec de 1987 à 1998 », *Santé, société et solidarité*, Les Publications du Québec, 17-28.



- Peut-on mieux comprendre en quoi et comment l'appartenance à un milieu socio-économique défavorisé augmente les risques d'être en mauvaise santé ou de voir son espérance de vie diminuer ou de développer des problèmes psychosociaux ?
- Quelles sont les mesures en terme de politiques publiques ou les interventions efficaces à mettre en œuvre pour réduire les inégalités de santé et de bien-être ?

### 1.3 Pauvreté et travail

Symbole de l'intégration sociale et économique, de la reconnaissance sociale ou de l'épanouissement personnel, le travail continue d'être une valeur dominante de notre société. Le monde du travail a connu des mutations importantes depuis quelques décennies : le modèle de l'emploi stable, garanti à vie, a fait place à des modèles plus diversifiés. Aujourd'hui, la réalité du travail est caractérisée par une polarité de plus en plus marquée, où des emplois relativement stables côtoient un nombre de plus en plus important d'emplois précaires accompagnés de conditions de travail et de vie qui peuvent amener des gens à être exclus ou à tout le moins, se sentir de plus en plus exclus de certains réseaux.<sup>15</sup>

Tel que mentionné sous le volet pauvreté et éducation, des données indiquent qu'au Québec le décrochage en milieu défavorisé s'élève à plus de 35% de la population étudiante du secondaire, tandis qu'en milieu aisé, il est de moins de 20 %.<sup>16</sup> Au Québec, l'absence d'un diplôme d'études secondaires est identifiée comme étant l'un des facteurs déterminants des difficultés d'intégration sur le marché de l'emploi et souvent, de la pauvreté qui en découle.

Autre constat : pour plusieurs personnes le travail ne suffit plus pour sortir de la pauvreté, notamment lorsque les possibilités qui s'offrent se résument à travailler à temps partiel, comme occasionnel ou sur appel, ou encore au salaire minimum. Des études ont démontré que lorsque les salaires sont bas cela n'est parfois pas suffisant pour sortir effectivement de la pauvreté<sup>17</sup>. Fleury, Fortin et Luong ont également constaté que «... malgré leur effort de travail significatif, on ne peut conclure que les familles laborieuses pauvres ont des conditions de vie plus favorables que les autres familles pauvres »<sup>18</sup>, alors même qu'est

<sup>15</sup> Malenfant, Romaine, Maurice Lévesque, Mylène Jetté et Deena White (2004). Trajectoires liées à la pauvreté, RIPOST, 87 p.  
D'Amours, Martine, Frédéric Lesemann, Lucie-France Dagenais, Diane-Gabrielle Tremblay et Benoit Lévesque. (2004). Le travail indépendant comme combinaison de formes de travail, de sources de revenus et de protections: Étude des conditions pour comprendre les rapports entre travail indépendant et protection sociale, Transpol, INRS-UCS, 87 p.

Lippel, Katherine, Stephanie Bernstein et Karen Messing (2004). « Travail atypique » : Protection légale des conditions minimales d'emploi et de la santé, UQAM, 55 p.

<sup>16</sup> Statistiques appuyées sur des données inédites du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2003-2004.

<sup>17</sup> Fleury, Dominique et Myriam Fortin (2004). « Les travailleurs à faible revenu au Canada », Horizons, Projet de recherche sur les politiques, volume 7, numéro 2, 51-57.  
Fortin, Myriam et Dominique Fleury (2005). L'autre visage de la pauvreté chez les travailleurs, Nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, Développement social Canada.

<sup>18</sup> Fleury, Dominique, Myriam Fortin et May Luong (2005). Travailler et être pauvre : Qu'est-ce que ça représente?, Analyse des comportements de dépenses et des conditions de vie des familles laborieuses pauvres au Canada, Nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, Développement social Canada, 51 p.

attribué au travail la possibilité de permettre de vivre décemment ou de se sortir véritablement de la pauvreté si telle était la situation antérieure.

#### **QUESTIONS :**

Des efforts de recherche pour mieux connaître les liens entre les conditions d'accès au travail et la pauvreté sont amorcés mais des questions demeurent, notamment :

- L'appartenance à un milieu défavorisé peut conditionner l'accès au marché du travail – une relation médiatisée sans doute par l'éducation ou d'autres facteurs ou par les caractéristiques de l'environnement socio-économique (conjuncture, caractère saisonnier de l'emploi, fermetures, licenciements, etc.). En quoi et comment l'intégration au marché du travail et l'accès à l'emploi, compte tenu des conditions actuelles (précarité croissante, problématique de conciliation travail-famille, mondialisation, nouvelles technologies, etc.), peuvent-ils contribuer à favoriser la sortie de la pauvreté ?
- Corollairement, en quoi le fait de ne pas bénéficier des conditions permettant d'accéder à l'emploi peut-il augmenter le risque de se retrouver en situation de pauvreté ?

#### **1.4 Pauvreté et territoire**

La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale publiée en 2002 et le Plan d'action gouvernemental qui en découle, préconisent une approche territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté, en partant du principe qu'il existerait une géographie de la pauvreté à partir du constat que les populations les plus défavorisées semblent se concentrer dans certaines régions, dans certaines collectivités et même dans certaines zones d'habitation.

Si théoriquement il semble y avoir une corrélation entre la pauvreté et le lieu de résidence, des interrogations persistent. Un projet récent mené par Oreopoulos<sup>19</sup> en arrive au constat que l'effet du quartier ne semble pas être aussi important qu'on le prétend. Selon le chercheur, du simple fait que la période de contact avec les quartiers très défavorisés est souvent courte, les individus s'inscrivent peu dans les réseaux sociaux de quartiers de façon aussi importante que dans les autres réseaux avec lesquels ils interagissent sur une base régulière et de façon significative. Selon Séguin et Divay toutefois, il manque encore bien des études empiriques pour élargir la compréhension entre la pauvreté et le territoire.<sup>20</sup> La recherche et l'expérience montrent que la pauvreté n'a pas la même nature dans les milieux ruraux que dans les quartiers urbains. En milieu rural, la pauvreté est d'abord matérielle (sous-emploi, chômage, etc.) alors qu'en milieu urbain, elle comporte une problématique sociale souvent plus prononcée qu'en milieu rural (itinérance, dépendances diverses, criminalité, etc.). Par ailleurs, la pauvreté de banlieue ou périurbaine est peut-être la plus mal connue.

<sup>19</sup> Oreopoulos, Philip (2005). « A Critique on Neighbourhood Effects in Canada », Projet de recherche sur les politiques, Nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, 46 p.

<sup>20</sup> Séguin, Anne-Marie et Gérard Divay (2004). « La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée », *Lien social et Politiques-RIAC*, N° 52, 67-79.

De nombreux portraits socio-économiques présentant un classement des divers territoires du Québec, du plus favorisé au plus défavorisé, existent déjà (régions administratives, MRC, territoires des CLSC, des Commissions scolaires, des Centres locaux d'emploi, des arrondissements, etc.). Parmi les outils géomatiques qui permettent de cartographier la pauvreté, certains ont été proposés récemment dont les cartes de défavorisation scolaire du ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports<sup>21</sup>, l'indice de défavorisation matérielle et sociale de Pampalon et Raymond<sup>22</sup>, les travaux de l'INRS-UCS<sup>23</sup> ainsi que l'Atlas du Québec<sup>24</sup>, etc. Cependant, il y a un besoin important de connaissances sur les forces et les faiblesses de ces portraits et cartographies, particulièrement quant à leur utilité dans la pratique du développement social et économique sur le terrain.

Sous cet axe liant la pauvreté au territoire, peuvent aussi être abordés tous les aspects liant la pauvreté et la disponibilité de logements abordables et salubres, notamment l'étude :

- des conditions actuelles du parc de logements habités par les personnes moins nanties,
- des liens entre la concentration de la pauvreté dans des espaces spécifiques et les caractéristiques de ces espaces et de leur population, notamment leur marginalisation géographique ou sociale par rapport aux espaces qui se développent bien ou aux axes de transport et d'échanges,
- de la détérioration de leurs infrastructures et de leur environnement naturel et bâti,
- de la détérioration de leur tissu social à l'intérieur et de l'image de la communauté à l'extérieur,
- du déclin de la seule activité économique d'importance, etc.

Les résultats des recherches devraient permettre d'éclairer les pouvoirs publics, les collectivités et les différents acteurs du développement dans les choix sociaux et économiques qui doivent être faits et les interventions à privilégier pour lutter contre les processus amenant à la pauvreté et leurs manifestations (détérioration des équipements collectifs, augmentation de la criminalité, etc.)

<sup>21</sup> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2005). *La carte des unités de peuplement de 2003*, « Les principales données socio-économiques et démographiques du recensement de 2001 selon les territoires des commissions scolaires », Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs.

<sup>22</sup> Pampalon, Robert et Guy Raymond (2003). « Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, société et solidarité*, Les Publications du Québec, 191-208.

Pampalon, Robert, Denis Hamel et Guy Raymond (2004). *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec, mise à jour 2001*, Institut national de santé publique du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 12 p.

<sup>23</sup> Martineau, Yvon, Philippe Apparicio, Jaël Mongeau et Juno Tremblay (2004). « Les caractéristiques socioéconomiques des résidents et de la clientèle sur le territoire des centres locaux d'emploi de l'île de Montréal : Rapport synthèse », INRS Urbanisation, Culture et Société, 58 p.

<sup>24</sup> Buissonnière, Yves, Jean-Pierre Thouez, Jean Carrière (2005). *Adaptation des politiques publiques aux besoins potentiels des populations vulnérables-Québec 2001-2021*, INRS Urbanisation, Culture et Société, Rapport de recherche présenté au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, Action concertée Vieillesse de la population, retombée : Construction d'un atlas en ligne <http://www.atlasduquebec.qc.ca/atlas/Infos-Atlas/Info-Equipe.htm>.

**QUESTIONS :**

Compte tenu de ce contexte, plusieurs questions de recherche se posent, notamment :

- Peut-on élargir les connaissances sur les dynamiques de pauvreté en lien avec le territoire, notamment à l'aide d'études empiriques qui permettront de bien circonscrire l'effet du territoire (par exemple le quartier, le village, la région, etc.) sur le vécu de la pauvreté ? Quelles sont les différences entre les dynamiques des quartiers centraux, des zones périurbaines et des milieux ruraux ? Quels facteurs pourraient expliquer que des quartiers, des villages, voire des régions semblent s'enliser dans la pauvreté alors que leurs voisins au contraire se développent ?
- Les choix effectués pour favoriser le développement local et la revitalisation des zones de pauvreté (au niveau des régions, des municipalités, des quartiers) peuvent entraîner des changements non désirés dans la composition socioéconomique de certains milieux de vie (quartiers, villages, etc.). Comment peut-on s'assurer que ces choix n'entraîneront pas un accroissement de la pauvreté dans les environnements visés ou dans les environnements limitrophes, par exemple en déplaçant les populations d'origine et en déstructurant leurs réseaux sociaux ?
- En quoi le logement social peut-il être un tremplin pour d'autres interventions de lutte à la pauvreté ?
- Comment peut-on perfectionner les méthodes de cartographie de la pauvreté et surtout les valider empiriquement ?

**AXE 2. ANALYSER DE MANIÈRE CRITIQUE ET COMPARATIVE LES PROGRAMMES ET POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE QUI EXISTENT AU QUEBEC, AU CANADA ET A L'ETRANGER**

Sous cet axe, les besoins de connaissances s'articulent autour de l'analyse des politiques gouvernementales (nationales ou provinciales) de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La pauvreté est reconnue comme l'un des déterminants de la santé et du bien-être de la population. Établir des stratégies, des programmes, des mesures, des outils pour lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales et de santé est une entreprise dans laquelle tous les niveaux de gouvernement se sont investis. Si de nombreuses initiatives ont été lancées, beaucoup reste à faire afin d'avoir de meilleures connaissances sur leur efficacité et leur efficience dans cette lutte.

Ces nouvelles connaissances devraient permettre de guider les pouvoirs publics, éclairer les contribuables et outiller les intervenants afin de mieux cibler leurs actions. Il faut examiner de près les programmes et les politiques mises en oeuvre pour le Québec, en considérant les choix sociaux et économiques sous-jacents, et en mesurer les effets et les coûts. La cohérence entre les mesures constitue en soi un thème de recherche, surtout si l'on souhaite évaluer, dans une perspective holistique, les effets des interventions publiques contre la pauvreté (aide sociale, fiscalité, etc.) sur les différents paramètres de la société (santé, économie, éducation, emploi, logement, etc.).

Les expériences menées ailleurs au monde pourraient être très éclairantes et il pourrait être intéressant de vérifier l'utilité et l'applicabilité de certains aspects novateurs et efficaces dans le contexte canadien et québécois de lutte contre la pauvreté. Dans tous les cas, les analyses devraient être fondées notamment sur des comparaisons (interprovinciales et internationales), chaque fois que c'est possible et de façon à en tirer tous les enseignements possibles.

**QUESTIONS :**

À titre indicatif, quelques pistes de recherche susceptibles d'être traitées sous cet axe :

- Analyser et comparer les politiques, les programmes, les réalisations en matière de lutte contre la pauvreté, des provinces ou pays avec lesquels nous pouvons nous comparer ; identifier les enseignements que l'on peut tirer de ces politiques et programmes et explorer leur applicabilité au Québec.
- Faire un bilan critique des différentes actions en cours au Québec pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en évaluer la cohérence, identifier leurs impacts par rapport aux résultats attendus et proposer des améliorations si nécessaire.

**AXE 3. RECENSER, ANALYSER ET ÉVALUER DES MODES DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET RÉGIONALES, EN INTÉGRANT LES PRÉOCCUPATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, SUSCEPTIBLES DE SE SITUER DANS UN CADRE PLUS ENGLOBANT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sous cet axe, les besoins de connaissances s'articulent autour de l'analyse des pratiques de développement social et économique au sein même des communautés locales qui vivent des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale. Partant du principe que le développement social et le développement économique sont intimement liés et qu'il faut créer des conditions pour favoriser l'un et l'autre afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les recherches menées sous cet axe devraient permettre d'identifier des conditions favorables de développement afin de favoriser la sortie de la pauvreté et de proposer des modes de pratique ou d'intervention efficaces à cet effet.

Si le lien entre développement social et développement économique apparaît évident sur le plan « national », il se vérifie encore plus sur les plans local et régional. C'est dans les environnements de proximité que se créent ou se perdent les emplois, que l'effet structurant ou déstructurant de l'ouverture ou de la fermeture d'entreprises sur les communautés se fait particulièrement sentir, que s'articulent les réseaux d'entraide et de solidarité. C'est aussi au sein des communautés locales et régionales que se créent et s'expérimentent des initiatives novatrices, que se mettent en branle les réseaux pour favoriser les actions concertées de développement, qu'émergent des projets concrets de développement social et économique comme, à titre d'exemple :

- le développement de services de proximité (ex. : maisons de la famille, centres communautaires de loisirs, entreprises de restauration populaire, coopératives d'aide à domicile, habitat communautaire) ;
- la revitalisation économique et sociale croisant des acteurs divers engagés sur le territoire dans la mise sur pied et le soutien – mais non exclusivement – d'entreprises d'économie sociale (ex. : corporations de développement économique communautaire) ;
- le financement du développement des régions et des entreprises locales, en particulier des entreprises collectives (ex. : fonds communautaires de développement).

L'apport des communautés locales et régionales est un élément incontournable de *La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* puisqu'elle compte sur l'engagement de l'ensemble de la société pour atteindre ses objectifs en misant sur :

- une amélioration de la participation citoyenne, particulièrement celle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et des organismes qui les représentent ;
- le soutien des initiatives locales et régionales spécifiques pour l'atteinte des buts poursuivis par la stratégie nationale ;
- la reconnaissance de la responsabilité sociale des entreprises, en associant les partenaires du marché du travail ;
- la reconnaissance de la contribution de l'action bénévole et communautaire.

Les interventions pour lutter contre la pauvreté en lien avec le territoire s'appuient sur le fait que la communauté locale constitue un espace privilégié d'intervention pour stimuler l'entraide, la restructuration des liens sociaux et le développement économique local. Il est dès lors essentiel, pour l'ensemble des acteurs interpellés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de bien comprendre les enjeux nationaux, locaux et régionaux ainsi que la dynamique entre les différents milieux de vie (pôles urbains, zones périurbaines, milieux ruraux, etc.) et entre les acteurs eux-mêmes (entre les paliers d'administration et la communauté, comme au sein même des administrations ou de la communauté) afin de privilégier les modes d'action ou d'intervention les plus pertinents pour revitaliser les milieux affectés par la pauvreté et l'exclusion sociale. L'évaluation de ces modes d'action ou d'intervention doit aussi être faite afin d'identifier ceux dont l'impact semble le plus significatif et qui sont porteurs de solutions à moyen et à long termes dans les environnements ciblés.

#### **QUESTIONS :**

Sous cet axe, qui devrait permettre d'identifier des conditions d'intervention susceptibles d'agir efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de proposer des modes de pratique efficaces dans une perspective de développement durable pour les communautés, les questions à analyser pourraient notamment être :

- Quelles sont les expériences structurantes, locales et régionales, les plus prometteuses dans une perspective de développement durable et qui sont susceptibles de servir efficacement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ? Qu'est-ce qui distingue les pratiques qui ont donné de bons résultats de celles qui ont été des échecs ? Pourquoi

des interventions similaires ont-elles réussi à certains endroits, mais ont échoué dans d'autres ? Les conditions d'efficacité ont-elles été évaluées<sup>25</sup> et, si non, quelles démarches d'évaluation pourraient être proposées ?

- De quels acteurs tend à émerger le leadership local dans le développement en général et la lutte contre la pauvreté en particulier ? Comment ce leadership tend-il à s'exprimer selon le type de milieu (urbain ou rural) et les conditions socioéconomiques locales ?
- Dans le contexte québécois, comment les élus municipaux peuvent-ils s'acquitter de leurs responsabilités croissantes en matière de développement social et économique ? Quels rôles peuvent jouer les autres instances locales et régionales (établissements de santé et de services sociaux, d'éducation, d'emploi, etc.) ainsi que les gouvernements dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales ? Peuvent-elles s'inspirer d'expériences novatrices faites ailleurs au Canada et à l'étranger ?
- Quels rôles peuvent jouer les entreprises d'économie sociale comme moteur de développement dans les milieux fragilisés ?
- Quels rôles peuvent jouer les entreprises privées dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et jusqu'où peut aller leur responsabilité sociale dans le développement local et régional ?
- Avec la perspective de maximiser les retombées des recherches et des expériences, quels moyens plus adéquats et novateurs peuvent être proposés pour les faire connaître, non seulement d'une communauté à une autre mais aussi aux instances gouvernementales ? Dit autrement, comment utiliser les différentes connaissances issues des recherches et des expérimentations novatrices et efficaces en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour les intégrer dans les actions et les interventions à tous les niveaux ?

<sup>25</sup> **Attention** : Des projets portant sur l'évaluation d'expériences de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans certains des quartiers de Montréal, ou dans le cadre de deux projets-pilotes de lutte contre la pauvreté dans des territoires en région, **ne seront pas recevables dans le cadre du présent appel de propositions**. Des évaluations sont déjà sollicitées dans le cadre d'un appel de propositions distinct, sous la responsabilité de partenaires associés à la Ville de Montréal dans le cas des quartiers de Montréal, et sous celle du MESS dans le cas des deux projets en région :

- Quartiers de Montréal : Montréal-Nord, Sainte-Marie, Saint-Michel, Saint-Pierre et Ville-Émard-Côte Saint-Paul (Galt)
- Territoires en région : Haute-Gaspésie et Témiscouata

## À LIRE ABSOLUMENT

- Compte tenu du caractère intersectoriel des besoins et de leur complexité, les chercheurs doivent démontrer que l'expertise réunie pour la réalisation de leur projet est multidisciplinaire, c'est à dire, qu'elle rassemble des profils de deux disciplines ou plus. En toute circonstance, les chercheurs doivent démontrer que leur proposition réunit l'expertise nécessaire à la réalisation du projet proposé.
- Les chercheurs sont aussi invités à susciter l'intérêt d'étudiants de maîtrise et de doctorat puisque le FQRSC assure le financement de quelques bourses en les bonifiant de 5 000 \$ par année par rapport aux programmes réguliers de bourse à la condition que le sujet du mémoire ou de la thèse s'inscrive dans la thématique de cette Action concertée et répondre aux critères d'admissibilité des bourses régulières du Fonds.
- En accord avec la préoccupation inscrite dans cet appel de propositions soit «*Comment utiliser les différentes connaissances issues des recherches et des expérimentations novatrices et efficaces en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour les intégrer dans les actions et les interventions ?*», dans toutes les propositions, les chercheurs doivent avoir une préoccupation pour la diffusion et le transfert des connaissances.
- Dans tous les projets, il serait aussi opportun d'intégrer une analyse des réalités respectives vécues par les femmes et les hommes.

### CONDITIONS DU CONCOURS

- Cette Action concertée permettra de financer des bourses de maîtrise et de doctorat, des synthèses critiques de résultats de recherche et des projets de recherche.
- Le début de la période de financement est prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La remise des rapports finaux est prévue pour le 31 mars 2009. Le montant maximal prévu pour chaque volet de financement est indiqué dans le tableau sur les volets offerts.
- En conformité avec les règles générales du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande à titre de chercheur principal.
- Cette Action concertée répond aux règles générales établies par le FQRSC quant à l'admissibilité des chercheurs, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle<sup>26</sup>, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme des Actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante :

<sup>26</sup> Voir détails sur le respect de la propriété intellectuelle en annexe



<http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.

- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges. Elle s'adresse également aux étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du cv commun canadien à l'adresse suivante : [http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/cv\\_form/index.html](http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/cv_form/index.html). Il doit être transmis électroniquement au FQPSQ avant ou à la date limite fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention des volets de subvention, seul le CV du responsable de la demande est requis.
- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées par le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie en fait foi). La liste des pièces à joindre (si nécessaire) peut être consultée dans le libellé du programme des Actions concertées (<http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>) selon le type de demande effectuée (projet ou synthèse, bourse).
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche (voir dépenses admissibles en annexe).
- Le versement de la subvention sera conditionnel au dépôt au FQPSQ, du certificat de déontologie émis par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projet, le cas échéant. Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi, le signifier rapidement par écrit, au chargé de programme responsable des Actions concertées dont le nom apparaît à la fin de ce document et dans la lettre d'octroi. Une omission de le faire peut occasionner des délais dans le versement de la subvention ou de la bourse.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre des Actions concertées, les personnes qui reçoivent un financement **doivent obligatoirement participer aux activités de suivi** prévues dans le programme<sup>27</sup>. Celles-ci sont organisées par le FQPSQ et permettent de faire part de l'évolution de leurs travaux, de divulguer et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des

---

<sup>27</sup> Extrait du document du programme des Actions concertées sur le site Internet du FQPSQ : Chaque Action concertée fait l'objet d'une démarche de suivi systématique. Cette particularité est inscrite dans tous les appels de propositions. **Les chercheurs qui s'inscrivent aux concours sont donc préalablement informés qu'ils devront prévoir ces activités dans leur stratégie de transfert tout au long du processus de recherche.** Un comité de suivi, géré par le Fonds Société et Culture, est composé des partenaires, des chercheurs et de représentants du Fonds; il permet de s'assurer que les partenaires sont informés du déroulement de la recherche et des résultats au fur et à mesure qu'ils sont disponibles. Au besoin, ce comité peut aussi contribuer à aplanir les difficultés qui se présentent aux chercheurs ou à trouver des solutions alternatives à des problèmes qui émergent en cours de réalisation de la recherche. Des personnes externes au comité peuvent être invitées à y participer ponctuellement en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances particulières ou de l'état d'avancement de la démarche de recherche. La fréquence des réunions de ce comité fait l'objet d'une entente entre les équipes de recherche et les partenaires, dès l'amorce des travaux, et est liée généralement aux grandes étapes de la démarche de recherche. C'est la personne qui assure la gestion du programme des Actions concertées qui est responsable de l'organisation et de la gestion de ces activités.

versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention ou de la bourse.

- En plus du rapport de recherche, les bénéficiaires de subventions ou de bourses dans le cadre de ce concours se doivent d'avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée dans le cadre du programme des Actions concertées, par le CÉPE du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère des Affaires municipales et des Régions, la Fondation Lucie et André Chagnon, la Société d'habitation du Québec en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.
- Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le Rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

### VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Types de financement	Volets	Durée maximale	Montant maximal
Relève	<b>A) Bourse de maîtrise</b>	2 ans (6 sessions)	20 000\$/an*
Relève	<b>B) Bourse doctorale</b>	3 ans (9 sessions)	25 000\$ /an*
Fonctionnement	<b>C) Projet de recherche</b>	2 ans	150 000\$
Fonctionnement	<b>D) Synthèse critique de résultats de recherche</b>	1 an	25 000\$
* L'aide financière est majorée, pour les bourses, par rapport aux programmes réguliers du FQRSC afin d'inciter les étudiants à mettre l'accent sur des thématiques en lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale et à participer aux activités de suivi organisées par le FQRSC.			

## LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées rempliront **obligatoirement** le formulaire de lettre d'intention dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : [www.fqrsc.gouv.qc.ca](http://www.fqrsc.gouv.qc.ca), «programme des Actions concertées» et «formulaire en ligne». À cette étape, seul le *curriculum vitae* de la personne responsable de la demande est requis. Il doit aussi être rempli sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Internet du FQRSC.

Un comité, formé des partenaires de l'Action concertée, évaluera la pertinence des propositions soumises et leurs retombées par rapport aux besoins et objectifs de l'appel de propositions. Il pourra aussi faire des recommandations aux chercheurs et chercheuses sur des pistes leur permettant de répondre de façon plus adéquate aux attentes exprimées dans l'appel de propositions. Ce comité fera ensuite ses recommandations au FQRSC qui invitera les chercheurs dont les lettres seront jugées pertinentes, en fonction des critères d'évaluation, à présenter une demande de subvention. Le seuil de passage pour l'évaluation de la lettre d'intention est de 70%.

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>BOURSE DE MAÎTRISE OU DE DOCTORAT</b>		
Adéquation du projet de bourse aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence du projet par rapport à l'objet de l'appel de propositions ;</li> <li>Réponse du projet aux besoins dans l'appel de propositions.</li> </ul>	60 points
Nature et portée des retombées anticipées du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Applicabilité des résultats attendus ;</li> <li>Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances.</li> </ul>	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de la stratégie de transfert, notamment auprès des partenaires du programme ;</li> <li>Qualité des liens avec les partenaires du milieu (s'il y a lieu) pour la recherche et le transfert des connaissances.</li> </ul>	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>PROJET DE RECHERCHE</b>		
Adéquation du projet aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence du projet par rapport à l'objet de l'appel de propositions ;</li> <li>Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions.</li> </ul>	60 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Applicabilité des résultats attendus ;</li> <li>Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;</li> </ul>	30 points

Qualité du transfert des connaissances et lien avec des partenaires du milieu pour la recherche et le transfert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances</li> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche pour le déroulement de la recherche et pour le transfert des connaissances.</li> </ul>	10 points
---	---	-----------

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>SYNTHÈSE CRITIQUE DES RÉSULTATS DE RECHERCHE</b>		
Adéquation du projet aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport à l'objet de l'appel de propositions ;</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions.</li> </ul>	60 points
Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus ;</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;</li> <li>• Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances</li> </ul>	40 points

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront donc tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier, dans la demande, leur choix de ne pas le faire.

### DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET ÉVALUATION

Les chercheurs invités à présenter une demande à la suite de l'acceptation de leur lettre d'intention doivent la compléter en ligne dans le site Internet du FQRSC en utilisant les formulaires prévus à cet effet sous la rubrique *Demande d'aide financière au programme des Actions concertées*, sous l'onglet *programme des Actions concertées*. Une version PDF du formulaire est disponible afin de faciliter la consultation de toutes les rubriques de même que la liste des pièces à joindre. Les conditions d'octroi de la subvention sont les mêmes que celles indiquées dans les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec*. Les curriculum vitæ (communs canadiens) du responsable de la demande et des chercheurs doivent être complétés *en ligne* et joints à la demande. Il est à noter que les chercheurs collaborateurs n'ont pas à transmettre de CV.

Les pièces suivantes sont à transmettre par courrier:

- Le *certificat d'éthique*, s'il y a lieu. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la demande, mais le versement de la subvention sera conditionnel à son dépôt ;
- Les *lettres d'autorisation* pour la réalisation du projet, si nécessaire ;
- Les pièces relatives à l'attestation de citoyenneté ou de résidence, s'il y a lieu.

Un comité de pairs procédera à l'évaluation scientifique des propositions et recommandera au FQRSC et à ses partenaires les demandes à financer.

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>BOURSE DE MAÎTRISE OU DE DOCTORAT</b>		
Excellence du dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyenne cumulative obtenue (10 points)</li> <li>Progression et durée dans les études (15 points)</li> <li>Bourses et distinctions reçues (5 points)</li> </ul>	30 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justification de la demande et présentation générale du dossier (5 points)</li> <li>Expérience et les réalisations du candidat en lien avec la proposition (10 points)</li> <li>Aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations (5 points)</li> </ul>	20 points
Qualité et intérêt scientifiques du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Originalité du projet (6 points)</li> <li>Clarté de la problématique et des objectifs (6 points)</li> <li>Pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis (8 points)</li> <li>Contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (5 points)</li> </ul>	25 points
Pertinence du projet doctoral par rapport aux priorités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions (5 points)</li> <li>Importance des retombées potentielles pour la société (10 points)</li> </ul>	15 points
Qualité du milieu d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justification du choix du milieu d'encadrement (5 points)</li> <li>Évaluation des productions scientifiques et du dossier d'encadrement du directeur ou de la directrice de thèse en lien avec la thématique et l'objet de recherche du candidat (5 points)</li> </ul>	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>PROJET DE RECHERCHE</b>		
Qualité scientifique de la demande de financement proposée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en évidence, par une recension critique appropriée, des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude (10 points) ;</li> <li>Pertinence et adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie (15 points) ;</li> <li>Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 points) ;</li> <li>Pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 points) ;</li> <li>Précision et réalisme de l'échéancier et des prévisions budgétaires.</li> </ul>	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adéquation entre la productivité scientifique (publications, communications et subventions) et le niveau d'expérience des chercheurs (10 points) ;</li> <li>Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 points).</li> </ul>	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux besoins de l'appel de propositions ET prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 points) ;</li> <li>Démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 points) ;</li> </ul>	20 points

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité et degré d'implication des milieux partenaires (5 points) ;</li> <li>• Importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 points).</li> </ul>	
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche</li> </ul>	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>SYNTHÈSE CRITIQUE DES RÉSULTATS DE RECHERCHE</b>		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie d'approche de la question et rigueur de l'analyse documentaire (15 points)</li> <li>• Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 points)</li> <li>• Contribution de cette synthèse à l'avancement des connaissances (15 points)</li> </ul>	50 points (Critère assorti d'un seuil de passage de 70%)
Qualité de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aptitude du ou des chercheurs à réaliser le projet (15 points)</li> <li>• Qualité de la production scientifique du ou des chercheurs (10 points)</li> </ul>	20 points
Stratégie de diffusion et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité du plan de diffusion et son caractère novateur (7 points)</li> <li>• Prise en considération des partenaires dans le plan de diffusion (7 points)</li> <li>• Retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques (6 points)</li> </ul>	20 points
Pertinence du projet en lien avec les besoins de l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions ET prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 points)</li> </ul>	10 points

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse<sup>28</sup> des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qui sont du Québec, du Canada ou de l'étranger sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes.

<sup>28</sup> Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : [http://www.fqsc.gouv.qc.ca/comm\\_publ/pdf/compendium.pdf](http://www.fqsc.gouv.qc.ca/comm_publ/pdf/compendium.pdf).

Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, des demandes qu'il recommande pour financement.

### **DATES DU CONCOURS ET PÉRIODE DE SUBVENTION**

---

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 31 MAI 2006** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 2 juillet 2006.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2006** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 11 décembre 2006.

### **RENSEIGNEMENTS**

---

**L'adresse** pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

**Projet : Pauvreté et exclusion sociale**

Programme des Actions concertées

140, Grande-Allée Est, bureau 470, Québec (Québec), G1R 5M8

**Pour information sur ce concours communiquez avec**

Nathalie Roy

Chargé du programme des Actions concertées

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 643-7582 poste 3138 ; Courriel : [nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca)

**Pour tout autre problème ou pour des questions d'ordre technique, communiquez avec :**

Centre d'assistance technique, FQRSC

Téléphone : (418) 646-3669 ou (pour l'extérieur de la région de Québec) 1-866-621-7084

Courriel : [centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca](mailto:centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca)

**ANNEXE 1**

Volet : Projet de recherche et synthèse des connaissances (dégagement admissible : aucun)

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année		3 <sup>e</sup> année		4 <sup>e</sup> année	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**								
- Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle								
- Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle								
- Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Honoraires professionnels								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipements								
Frais de location de locaux et d'équipements								
Frais de télécommunication								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipement								
<b>TOTAL : DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT</b>								

\* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.

\*\* Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.



## **ANNEXE 2 Conditions entourant la propriété intellectuelle**

### **Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires**

**Les conditions suivantes entourant la propriété intellectuelle constituent une condition d'obtention de la subvention :**

#### **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Le Fonds et les partenaires financiers reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

#### **Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

#### **Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le Rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le Rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

#### **Citations appropriées**

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

#### **Mention à l'appel de propositions**

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente. Il se porte garant envers le Fonds Société et Culture ainsi que chacun des partenaires financiers et s'engage à prendre fait et cause pour eux et à les indemniser pour tout recours, réclamation, demande, poursuite et autre procédure pris par toute personne relativement à l'objet de cette garantie.